

Les revenus des familles

Des niveaux de vie inégalitaires, des prestations sociales en complément de ressources insuffisantes

En 2011, le niveau de vie des personnes vivant dans un ménage en Martinique s'élève à 14 820 euros. Les plus aisées ont un niveau de vie sept fois plus élevé que les plus pauvres. Les personnes vivant en couple font partie des plus aisées, celles vivant dans les ménages complexes et familles monoparentales sont les plus pauvres. Les revenus d'activités par unité de consommation représentent en moyenne 60 % du revenu des ménages. Les difficultés d'accès à l'emploi augmentent le nombre de personnes en inactivité ou au chômage, ainsi 37 % d'entre elles bénéficient de revenus sociaux. La structure des revenus diffère selon la composition du ménage. Le seuil de pauvreté local de 602 € par mois révèle de fortes inégalités de revenus entre les plus aisés et les ménages modestes. Le taux d'imposition est faible en Martinique : moins de trois ménages sur dix sont imposés sur les revenus en 2013, moins qu'en 2012. Ils sont majoritairement installés à proximité des zones urbaines.

Annick Couillaud

En 2011, le niveau de vie moyen (définitions) des personnes vivant dans un ménage de Martinique s'élève à 14 820 € annuels, soit 1 235 € par mois. Il est proche de celui de Guadeloupe (14 800 €) mais plus faible que celui de Guyane (15 750 €).

Entre 2001 et 2011, le niveau de vie des ménages martiniquais a progressé de 29 % (+3 320 €). Il s'est amélioré moins vite que celui de leurs homologues guadeloupéens (+45 %) et guyanais (+40 %).

L'évolution du niveau de revenu des ménages entre 2001 et 2011 s'explique en grande partie par l'évolution de la législation familiale et de celle des mesures d'insertion dans les DOM qui s'est traduit de 2001 à 2006 par une forte revalorisation du SMIC (+23 %) associé à la loi sur les 35 heures.

Des niveaux de vie inégalitaires

L'évolution du niveau de vie est différente et fortement inégalitaire selon le type de ménage. Elle a été plus dynamique pour les individus d'un couple sans enfant (41 %) et les personnes seules (+36 %), soit plus élevée qu'en moyenne régionale.

En 2011, les personnes vivant en couple ont le niveau de vie moyen le plus élevé, respectivement 19 110 € pour les couples sans enfant et 16 100 € avec enfant(s). En revanche, pour ces derniers, la progression est deux fois moindre. Les familles monoparentales et les ménages complexes restent les détenteurs des niveaux de vie les plus faibles. Malgré une amélioration de leur niveau de vie de 27 % en dix ans, les individus des familles monoparentales, et des ménages complexes en particulier, ont les plus faibles revenus (<2 500 €) (figure 37).

Les individus les plus aisés gagnent sept fois plus que les moins aisés. Les individus les plus aisés, appartenant au 5^{ème} quintile (Q5) (définitions), ont un niveau de vie équivalent à 30 862 € alors que les individus

37 La Martinique connaît la plus faible évolution du niveau de vie antillo-guyanais

Niveau de vie déclaré aux Antilles-Guyane en 2001 et 2011

	Niveau de vie déclaré (en euro)		Évolution entre 2001 et 2011	
	2001	2011	en euro	en %
Selon la région				
Martinique	11 500	14 820	3 320	28,9
Guadeloupe	10 200	14 800	4 600	45,1
Guyane côtière	11 210	15 750	4 540	40,5
Antilles-Guyane	10 910	14 950	4 040	37
Par individu selon le type de ménage martiniquais				
Couple sans enfant	13 580	19 110	5 530	40,7
Couple avec au moins un enfant	13 660	16 100	2 440	17,9
Personne seule	10 670	14 520	3 850	36,1
Famille monoparentale	9 440	12 000	2 560	27,1
Ménage complexe	9 140	11 620	2 480	27,1
Selon les quintiles				
Inférieur à Q1	4 008	4 560	552	14
De Q1 à Q2	6 652	8 896	2 244	34
De Q2 à Q3	9 134	12 363	3 229	35
De Q3 à Q4	13 125	17 384	4 259	32
De Q4 à Q5	24 516	30 862	6 346	26
Ratio Q4/Q1	6,1	6,8		

Champ : ménages des Antilles-Guyane dont le niveau de vie est supérieur à 0.

Lecture : en 2011, les Martiniquais reçoivent un revenu moyen de 14 820€ soit 28,9 % de plus qu'en 2001 (+3 320 €) ; le niveau de vie des individus des couples avec enfant(s) est de 16 100 euros en 2011, soit 17,9 % de plus qu'en 2011 (+2 440 €).

Source : Insee, Enquêtes BDF 2011 et 2001.

les moins aisés, appartenant au 1^{er} quintile (Q1), ont un niveau de vie moyen équivalent à 4 560 €.

Néanmoins, ils diffèrent selon le champ étudié : pour l'ensemble des ménages et les ménages de moins de 65 ans, il s'agit des retraites et pensions, alors que pour les ménages allocataires CAF, il s'agit du RSA

et des aides sociales (figure 38). Les deux principales composantes du niveau de vie des ménages les moins aisés sont les prestations sociales, essentiellement des prestations logement et famille (49 %) et des allocations retraite (25 %). Le revenu d'activité, troisième composante, ne représente que 18 % du revenu total. Les revenus d'acti

38 Les revenus d'activité représentent 60 % des revenus en Martinique

Composantes du niveau de vie moyen aux Antilles-Guyane en 2011 (en %)

	Revenus d'activité	Revenus du patrimoine	Revenus sociaux	Autres revenus	Transferts monétaires interménages		Impôts
					Reçus	Versés	
					Martinique	60,2	
Guadeloupe	60,1	2,8	36,4	0,0	0,7	-0,8	-6,0
Guyane	77,5	2,3	19,4	0,2	0,7	-1,3	-5,0
Ensemble	62,9	2,3	34,0	0,1	0,7	-0,9	-6,0

Lecture : en 2011, les revenus sociaux comptent pour 37 % de revenu disponible équivalent en Martinique, 36 % en Guadeloupe et 19 % en Guyane.

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2011 et 2001.

tivité augmentent ensuite pour devenir la première composante dans les familles modestes (46,8 %), jusqu'à atteindre 79 % des revenus des plus aisées. Inversement, la part des revenus sociaux décroît pour atteindre 16,5 % dans le revenu total des plus aisés (figure 40).

Les deux principales composantes du niveau de vie des ménages les moins aisés sont les autres prestations sociales, essentiellement des prestations logement et famille, (46%) et les allocations retraite (25%). Le revenu d'activité, 3ème composante, ne représente que 17%.

À partir du 2ème quintile, les revenus d'activité augmentent pour devenir la première composante dans les familles modestes, jusqu'à atteindre 76 % des revenus chez les plus aisées. Parallèlement, la part des revenus sociaux décroît pour atteindre 21 % dans le 5ème quintile (figure 40).

39 Les revenus d'activité sont la principale ressource, quel que soit le ménage

Structure des revenus des ménages en Martinique en 2011 (en %)

	Allocataires CAF	Moins de 65 ans	Ensemble des ménages
A Revenus d'activité	67,9	74,5	60,2
B Salaires nets	64,6	71,2	57,3
C Revenu mixte des entrepreneurs individuels	3,3	3,3	2,9
D Revenus de remplacement	29,5	15,3	35,0
E Retraites et pensions	2,1	8,6	22,3
F Revenus liés au chômage	3,4	3,3	2,8
G Prestations familiales et bourses d'études	6,2	0,6	2,3
H Aides au logement	7	0	2,5
I Revenus liés à l'invalidité et à la dépendance	0	0,1	0,2
J RSA et aides sociales	10,7	2,7	4,9
K Revenus du patrimoine	0,8	1,3	1,9
L Revenu total	100	100	100
M Niveau de vie	96,6	93,8	9,34

Champ : ménages allocataires, ménages de 65 ans et moins et ensemble des ménages.

Note : données par unité de consommation (UC). Le total des revenus d'activité, revenus de remplacement et revenus du patrimoine n'est pas égal à 100%, du fait de l'absence des transferts interménages reçus et autres revenus.

Lecture : les revenus d'activité représentent 67,9 % du revenu total des allocataires CAF, 74,5 % du revenu total des personnes de moins de 65 ans et 60,2 % du revenu total de l'ensemble des ménages martiniquais.

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.

40 La part des revenus sociaux varie fortement entre les ménages pauvres et les plus aisés

Composantes du niveau de vie martiniquais par quintiles en 2011 (en %)

	Inférieur à Q1	De Q1 à Q2	De Q2 à Q3	De Q3 à Q4	Supérieur à Q4	Ensemble
Revenu disponible équivalent moyen (en euro)	4 560	8 896	12363	17 384	30 862	14 800
Revenus d'activité par UC	17,0	27,0	49,0	70,0	76,0	60,1
Revenus du patrimoine par UC	1,2	1,0	1,0	1,0	3,0	2,8
Revenus sociaux par UC	80,0	71,0	48,0	28,0	21,0	36,4
dont : Allocations retraite par UC	25,0	30,0	28,0	20,0	19,0	23,5
Allocations chômage par UC	9,0	6,0	4,0	2,0	0,0	2,5
Autres prestations sociales par UC	46,0	35,0	16,0	6,0	2,0	10,4
Autres revenus par UC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Transferts monétaires interménages reçus par UC	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	0,7
Transferts monétaires interménages versés par UC	3,0	1,0	1,0	0,0	1,0	-0,8
Impôts par UC	10,0	3,0	4,0	5,0	7,0	-5,8

Lecture : en 2011, les allocations retraites comptent pour 25 % du niveau de vie moyen en Martinique.

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.

Les revenus d'activité sont plus importants dans les familles en couple avec enfant(s) (83 %). Les revenus sociaux représentent une part importante chez les personnes isolées (45%) et les couples sans enfant (43%),

du fait de la présence de retraités dans le foyer. Les familles monoparentales (41 %) et les couples avec enfant(s) (16 %) bénéficient de prestations familiales et d'aides au logement pour équilibrer leurs revenus.

Un peu moins de la moitié du niveau de vie des familles complexes se compose de revenus sociaux (figure 41).

41 Les revenus d'activité sont plus importants dans les couples avec au moins un enfant

Composantes du niveau de vie martiniquais par catégorie de ménage en 2011 (en % et en euro)

	Personne seule	Famille mono-parentale	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille complexe	Ensemble
Revenu disponible équivalent moyen (en euro)	14 520	12 000	19 110	16 100	11 620	14 820
Revenus d'activité par UC	51,1	56,7	54,8	82,6	50,0	60,2
Revenus du patrimoine par UC	2,8	1,2	2,0	1,3	1,4	1,9
Revenus sociaux par UC	44,9	40,5	43,1	16,0	48,5	37,1
dont : Allocations retraite par UC	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Allocations chômage par UC	1,2	1,3	0,1	0,0	0,1	0,6
Autres prestations sociales par UC	-1,1	-1,3	-0,3	0,3	-0,3	-0,7
Autres revenus par UC	-6,4	-3,6	-8,2	-5,5	-3,7	-6,0
Transferts monétaires interménages reçus par UC	0,7	2,0	0,2	0,1	1,0	0,7
Transferts monétaires interménages versés par UC	-1,3	-0,1	-1,2	-0,5	-0,4	-0,8
Impôts par UC	-7,2	-3,1	-7,4	-4,8	-4,9	-5,8

Note : les masses de revenus (chiffres positifs) et de prélèvements (chiffres négatifs) sont exprimées en proportion du niveau de vie hors impôt.

Lecture : en Martinique, en 2011, les revenus d'activité représentent 82,6 % du niveau de vie des couples avec au moins un enfant, bien plus que la moyenne régionale (60,2 %).

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.

Le seuil de pauvreté est égal à 600 € par mois

En 2011, le revenu disponible équivalent médian (*définitions*) des personnes vivant dans un ménage en Martinique s'établit à 12 310 € annuel, soit 1 026 € par mois et par unité de consommation. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant moins et la seconde ayant plus. Ainsi, avec un seuil de pauvreté à 60 % de la médiane des revenus martiniquais, le seuil de pauvreté local s'élève en 2011 à 7 230 € annuel soit environ 600 € par mois.

Un cinquième de la population martiniquaise vit sous le seuil de pauvreté

En 2011, la pauvreté concerne 80 810 individus en Martinique, soit un taux de risque de pauvreté local de 20,6 %. Ce taux est proche de celui de Guadeloupe (20,1 %), bien inférieur à celui de la Guyane côtière (30,2 %) et plus élevé de 6 points que celui de la France hexagonale. En dix ans, le taux de risque de pauvreté a augmenté de 3,5 points en Martinique alors qu'il a diminué en Guadeloupe de 0,7 point et a progressé de 4,4 points en Guyane. Les familles complexes et les moins de 35 ans sont plus touchés par la pauvreté en 2011 (*figure 42*).

À supposer une absence de versements d'aides légales effectuées par la CAF, le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté augmenterait de 47 500 en Martinique et le taux de risque de pauvreté local passerait à 32,7 %. En Guadeloupe, 47 800 personnes supplémentaires seraient dans cette situation, portant le taux de risque de pauvreté à 31,9 % (*encadré*).

Près de sept foyers sur dix sont non imposables en Martinique

En 2013, le nombre de foyers fiscaux (*définitions*) recensés en Martinique s'établit à 238 210, pour un revenu fiscal de référence (*définitions*) de près de 4,2 milliards d'€, soit 22 % du montant total des départements d'Outre-mer (19 milliards d'€).

Le revenu fiscal de référence moyen déclaré (17 638 €), augmente régulièrement (1,7 % de plus qu'en 2012).

La part des foyers fiscaux non imposables atteint 71 % en Martinique contre 52 % au niveau national. En baisse depuis 2003, elle remonte en 2013 suite aux réformes fiscales avec une évolution de 9,5 % par rapport à 2012 (*figure 43*).

42 La pauvreté touche davantage les familles monoparentales et les ménages complexes

Taux de risque de pauvreté local en 2001 et 2011 (en %)

	2001	2011	Écart (en point)
Selon la région			
Martinique	17,1	20,6	3,5
Guadeloupe	20,8	20,1	-0,7
Guyane côtière	25,8	30,2	4,4
Selon la catégorie de ménage en Martinique			
Personne seule	20,5	23	2,5
Famille monoparentale	29,4	26,1	-3,3
Ménage complexe	16,9	29,8	12,9
Couple avec au moins un enfant	11,2	15,7	4,5
Couple sans enfant	12,1	12,7	0,6
Selon l'âge de la personne de référence en Martinique			
Moins de 35 ans	11,8	18,7	6,9
35 à 64 ans	18,5	20,8	2,3
65 ans et plus	15,7	21,3	5,6

Note : on utilise les seuils de pauvreté locaux pour réaliser les calculs.

Lecture : le taux de pauvreté augmente davantage chez les personnes âgées de moins de 35 ans passant de 11,8 % en 2001 à 18,7 % en 2011 (soit une hausse de 6,9 points) et dans les ménages complexes, passant de 16,9 % à 29,8 %, soit + 12,9 points.

Source : Insee, Enquêtes Budget de Famille (BDF) 2001 et 2011.

Taux de risque de pauvreté local

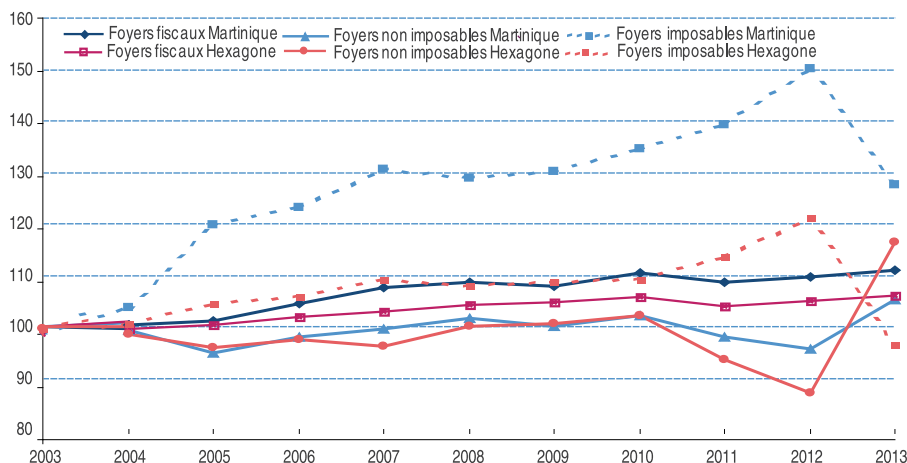
Le taux de risque de pauvreté correspond au pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de risque de pauvreté. Le taux de risque de pauvreté est défini comme la part des personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian. Il ne s'agit pas d'un indicateur de richesse ou de pauvreté. Il se contente d'offrir un point de comparaison des bas revenus par rapport aux revenus des autres individus. Un tel revenu n'implique toutefois pas forcément un niveau de vie moindre.

Ainsi, de par les sources et les méthodologies utilisées lors de l'établissement de statistiques sur les indicateurs d'inégalités, le taux et le seuil de risque de pauvreté en Martinique diffèrent de ceux de la France hexagonale et de ses régions.

En 2011, en France hexagonale le seuil de risque de pauvreté s'établit à 11 730 € par an ou encore à 980 € par mois.

43 En 2013, trois foyers fiscaux sur dix sont imposables en Martinique

Évolution des foyers fiscaux de Martinique et France Hexagonale (en indice, base 100 en 2003)



Source : DGI, Impôts sur le revenu des personnes physiques 2003 à 2013.

44 Le nombre de foyers imposables s'est réduit en 2013 de 6 points en Martinique

Évolution des éléments d'imposition 2012-2013 en Martinique et en France hexagonale

	Martinique			France hexagonale	
	2012	2013	Évolution 2013/2012	2013	Évolution 2013/2012
Foyers fiscaux imposables					
Nombre de foyers imposables	81 910	69 983	-14,6	17 146 193	-19,7
Part de foyers imposables (en %)	35	29	-17,1	48	
Revenu annuel net moyen imposable (en €)	35 820	38 110	6,4	40 100	10,3
Montant de l'impôt net moyen (en €)	2 156	2 733	26,8	3 808	29,4
Foyers fiscaux non imposables					
Nombre de foyers non imposables	153 579	168 231	9,5	18 638 470	32,0
Part de foyers non imposables (en %)	65	71	9,2	52	
Revenu annuel net moyen non imposable (en €)	7 492	9 123	21,8	13 003	32,2
Ensemble des foyers fiscaux					
Nombre de foyers fiscaux	235 489	238 214	1,2	35 784 663	0,8
Revenu moyen annuel net imposable (en €)	17 345	17 638	1,7	25 981	0,7
Montant de l'impôt net moyen (en €)	686	710	3,5	1 718	0,0

Source : DGI, Impôts sur le revenu des personnes physiques 2012-2013.

En contrepartie, la proportion de foyers fiscaux imposables (29 %) au titre de l'impôt sur les revenus, en augmentation jusqu'en 2012, a brusquement chuté de 15 % en 2013. Cette baisse, constatée également en France hexagonale, est liée aux modifications fiscales amorcées en 2012, ainsi qu'à l'augmentation du revenu disponible net et du pouvoir d'achat.

Néanmoins, le nombre de foyers fiscaux imposables est plus important qu'en 2003 (+ 8 %). Bien que l'évolution du nombre de foyers fiscaux de Martinique suive celle de France hexagonale, l'écart reste toujours très

net entre l'île et l'Hexagone : près de la moitié de la population hexagonale est imposable (48 %), malgré une baisse de 12 points par rapport à 2012. L'écart avec la France hexagonale s'explique en partie par la réduction d'impôt de 30 % spécifique aux départements d'outre-mer (figure 44).

Le revenu fiscal moyen des foyers soumis à l'imposition 2013 en Martinique (38 110 €) est proche de celui de France hexagonale (40 100 €), mais reste très disparate selon les communes.

Le revenu annuel moyen maximal, observé au Diamant en 2013, est presque 2 fois plus

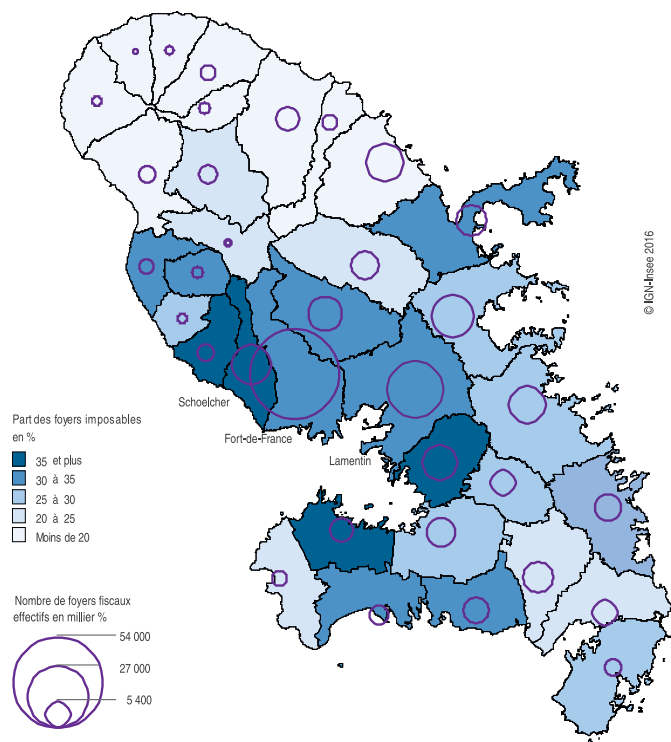
important que le revenu minimal relevé à Fonds-Saint-Denis (figure 46).

Dix communes ont un revenu supérieur à la moyenne régionale. Une vingtaine de communes ont des revenus imposables inférieurs à la moyenne mais au moins égal à 30 000 €. Quatre communes du Nord, sont plus éloignées de la moyenne régionale.

La proportion de foyers fiscaux imposables est plus importante à Schoelcher, et à Case-Pilote, tout comme aux Trois-Ilets. Les communes les plus fiscalisées sont celles plutôt proches des centres d'activité et particulièrement en couronne autour de la CACEM.

46 Les communes situées à proximité de la CACEM sont plus fortement fiscalisées

Répartition et part des foyers fiscaux imposables en Martinique en 2013



Lecture : à Schoelcher, les foyers imposés représentent 45 % de l'ensemble des foyers fiscaux de la commune.

Source : DGFIP, Insee, recensement de la population 2013.

45 Le revenu net moyen imposable est très disparate selon les communes

Revenus fiscaux par commune en Martinique en 2013

	Revenu net moyen imposable (en €)	Nombre de foyers imposés	Nombre de foyers fiscaux	% de foyers imposés
Schoelcher	45 274	5 549	12 362	45
Case-Pilote	44 562	1 070	2 524	42
Les Trois-Ilets	42 911	1 914	4 791	40
Ducos	37 378	3 524	9 930	35
Le Diamant	46 487	1 197	3 427	35
Le Lamentin	37 846	7 874	23 421	34
Le Carbet	38 922	737	2 215	33
Sainte-Luce	39 345	1 943	5 936	33
Fort-de-France	37 033	17 262	53 458	32
Saint-Joseph	38 350	3 014	9 715	31
La Trinité	38 604	2 476	7 989	31
Le Morne-Vert	35 971	373	1 221	31
Rivière-Salée	37 913	2 196	7 419	30
Le Robert	37 829	3 732	13 536	28
Bellefontaine	32 036	280	1 040	27
Le François	43 801	3 005	11 260	27
Saint-Esprit	34 367	1 422	5 483	26
Sainte-Anne	34 590	734	2 933	25
Le Marin	34 952	1 326	5 316	25
Le Vauclin	42 393	1 396	6 128	23
Fonds-Saint-Denis	24 542	120	531	23
Rivière-Pilote	31 864	1 719	8 025	21
Gros-Morne	32 696	1 386	6 476	21
Les Anses-d'Arlet	34 805	469	2 255	21
Le Morne-Rouge	35 259	621	3 037	20
Le Marigot	33 750	443	2 322	19
Saint-Pierre	33 409	530	2 958	18
Sainte-Marie	31 388	2 065	11 760	18
L'Ajoupa-Bouillon	30 733	183	1 135	16
Le Lorrain	30 383	770	4 847	16
Basse-Pointe	31 179	383	2 431	16
Grand/Rivière	26 549	62	471	13
Macouba	28 187	90	804	11
Le Prêcheur	25 145	118	1 058	11
Région Martinique	38 110	69 983	238 214	29

Note : les communes sont classées par ordre décroissant selon le revenu net moyen imposable en €

Zoom : Les ménages face au chômage

Au cours de l'année 2014, la Martinique recense 128 300 actifs en emploi et 31 300 chômeurs en moyenne soit au total de 159 600 personnes actives. Le taux d'activité (51,6 %) demeure inférieur à celui observé en Hexagone (71,4 %) (*Définitions*).

L'insertion sur le marché du travail reste plus difficile pour les jeunes et les femmes qui présentent tous les deux des faibles taux d'activité, respectivement 26,6 % et 49,6 %.

En raison de la poursuite de leurs études, le taux d'emploi des plus jeunes (13,1 %) se situe largement en dessous de celui des 25-64 ans.

Les hommes sont légèrement plus en emploi que les femmes, l'écart de 4 points observé en Martinique reste plus faible que celui observé en Guadeloupe (7,3 points) et surtout en Guyane (18,4 points).

Plus de 54 800 Martiniquais sans emploi souhaitent travailler en 2014

Le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) (*Définitions*) est de 19,4 %. Largement plus élevé que le taux observé dans l'hexagone (9,9 %), il est cependant inférieur à celui de Guadeloupe (23,7 %) et de Guyane (22,3 %). Parmi les inactifs, certains souhaitent trouver un emploi mais ne remplissent pas toutes les conditions pour être considérés comme chômeurs au sens du BIT : ils forment le halo autour du chômage (23 541 Martiniquais en 2014). Ajoutés aux chômeurs, ce sont 54 822 personnes qui sans emploi, souhaitent travailler.

Des jeunes particulièrement touchés par le chômage

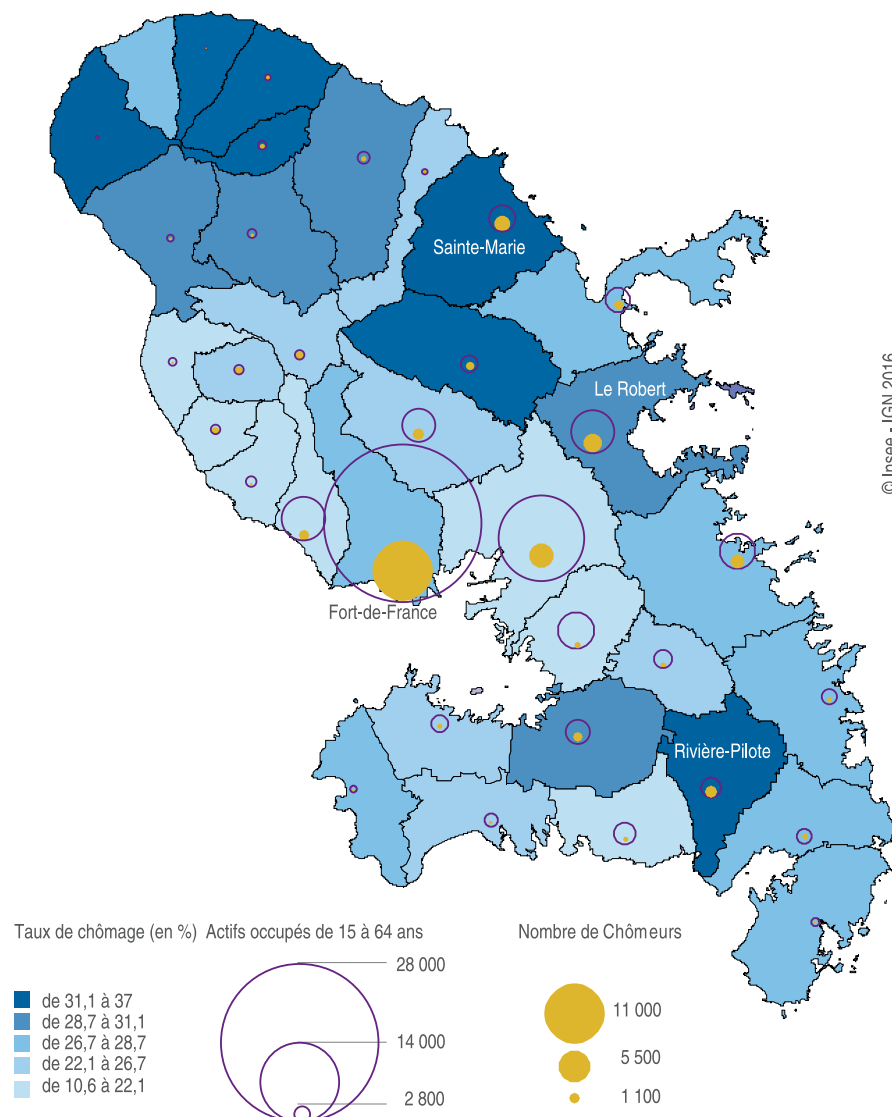
L'âge se révèle être le facteur le plus déterminant de l'accès à l'emploi. En effet, les plus jeunes sont les plus touchés avec un taux de chômage approchant les 51 % chez les moins de 25 ans, moins élevé toutefois que celui de Guadeloupe (+ 56,3 %) et de Guyane (+ 40 %).

Des garanties de revenus

Dans les DOM, il existe trois revenus garantis : le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation d'adulte handicapé (AAH) et un dernier revenu spécifique aux DOM, le revenu de solidarité (RSO). Ces revenus ont pour but de favoriser la cohésion sociale, d'aider les ménages les plus modestes et de lutter contre l'exclusion..

47 Le taux de chômage s'élève davantage dans les communes hors de la CACEM

Population active et chômeurs par commune en 2013



Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation principale).

48 Le taux de chômage s'élève davantage dans les communes hors de la CACEM

Population active et chômeurs par EPCLen 2013

	CACEM	CAESM	CAP Pays_Nord_Martinique
Population active totale (*)	100	100	100
dont actifs ayant un emploi	75,5	73,9	71
<i>dont salariés</i>	65,2	60,4	59,3
<i>non salariés</i>	10,3	13,5	11,7
dont chômeurs	24,5	26,1	29
<i>dont depuis plus d'un an</i>	17,1	18,1	21,4

Champ : personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, recensement de la population 2013 (exploitation principale).

Le taux de chômage diffère selon les communes de Martinique. Quatre communes, (Le Carbet, Schoelcher, Case-Pilote, Bellefontaine) se démarquent des autres avec un taux de chômage en dessous de la moyenne régionale. Un tiers des communes affiche des écarts à la moyenne allant jusqu'à + 10 points. Trois chômeurs sur dix résident dans la CA Cap Pays nord Martinique, un quart dans la CACEM et le reste et dans la CAESM. Rapporté à la population active, le taux de chômage est moins important dans la CAESM que dans les autres intercommunalités (*figure 47 et 48*).

Les prestations liées à la lutte contre la précarité et le handicap (minima sociaux)

Les **minima sociaux** visent à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité. Ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire versées sans contrepartie de cotisations. Il existe le Revenu de Solidarité Active (RSA) qui vise à lutter contre les exclusions et qui remplace le RMI (Revenu Minimum d'Insertion) depuis 2011, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le revenu de solidarité (RSO), spécifique aux départements d'outre-mer.

Le RSA est le premier revenu minimum garanti

Parmi les minima sociaux visant à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité, le Revenu de Solidarité Active (RSA), qui vise à lutter contre les exclusions et qui remplace le RMI, est le minimum le plus important versé aux personnes en emploi ayant de faibles revenus. Les CAF prennent en charge, pour le compte de l'État ou des départements, le versement de minima sociaux (RSA, AAH). Elles viennent ainsi en aide aux personnes précaires, isolées ou handicapées et facilitent leur insertion.

La moitié des allocataires bénéficient du RSA

En Martinique, 48 % des foyers allocataires ont perçu le RSA en 2014. Parmi eux, 78 % bénéficient du RSA socle seul du fait de l'absence totale de revenu d'activité ; 14 % perçoivent le RSA activité en complément de leurs revenus d'activité et 8 % le RSA socle et activité. Au total, près de 86 050 personnes sont couvertes par cette prestation, soit environ deux Martiniquais sur dix et 4 points de moins que dans l'ensemble des DOM, alors que ce taux est de 7,2 % en Hexagone.

On distingue également les foyers bénéficiaires d'une majoration pour isolement en raison de leur situation de parent isolé (13 % des foyers) et ceux qui perçoivent un RSA non majoré (87 %).

Depuis l'entrée en vigueur du RSA dans les DOM en 2011, le nombre de foyers allocataires a progressé de 16 %, et de 2,8 % durant la dernière année. Cette progression résulte d'évolutions contrastées entre le RSA activité seul et le RSA socle seul.

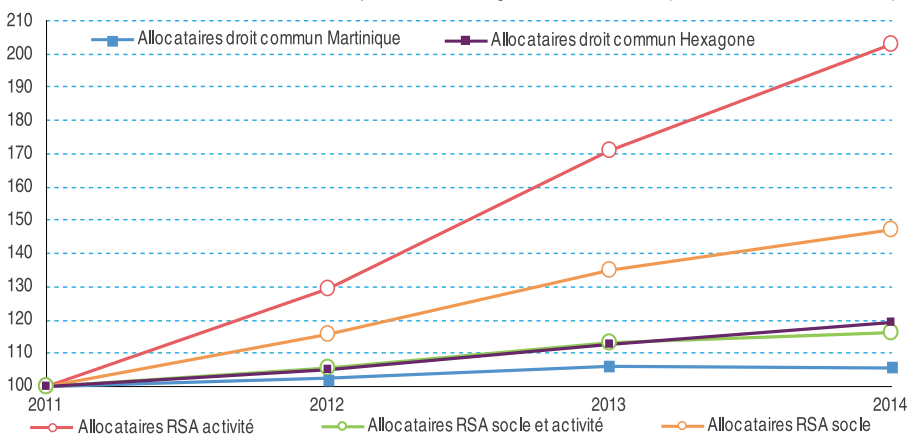
Le nombre d'allocataires du premier a doublé depuis 2011 malgré une évolution moins importante entre 2013 et 2014. L'évolution annuelle moyenne du RSA activité (+ 25 %) est plus dynamique que celle du RSA socle (+ 12 %) (figure 49).

Une large majorité d'adultes seuls ou avec ou sans enfant perçoivent le RSA. La moitié des bénéficiaires sont des personnes isolées dont six sur dix sont des hommes).

Quatre foyers sur dix sont des familles monoparentales, dont le responsable de famille est plus souvent une femme (97 %). Un

49 Les bénéficiaires du RSA activité ont plus que doublé en Martinique

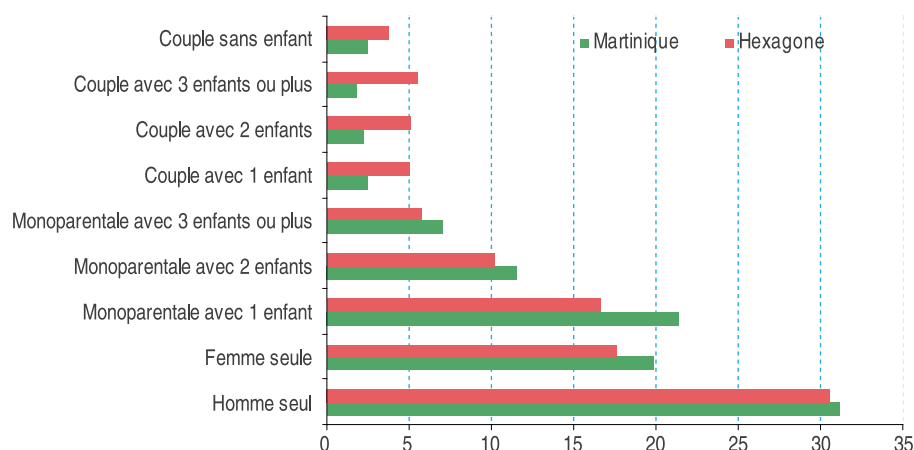
Évolution des allocataires du RSA en Martinique et dans l'hexagone de 2011 à 2014 (en indice, base 100 en 2011)



Source : CNAF, Fichier FILEAS.

50 Plus de la moitié des bénéficiaires du RSA sont des personnes isolées

Foyers bénéficiaires du RSA par type de famille en 2014 (en %)



Source : CNAF, Fichier FILEAS.

Revenu de Solidarité Active

Le Revenu de Solidarité Active de droit commun (RSA), mis en place le 1^{er} juin 2009 en Hexagone et le 1^{er} janvier 2011 dans les DOM, s'inscrit dans une politique d'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Il garantit un supplément de revenu aux personnes sans ressources ou à faibles revenus d'activité.

C'est une prestation dégressive cofinancée par le département et l'État. La part financée par le département est appelée RSA socle et fait partie des minima sociaux. Le RSA activité, part financée par l'État, n'est pas considéré comme un minima social. Cette prestation se substitue au RMI, à l'API, aux dispositifs d'intéressement liés à ces deux prestations, aux dispositifs liés aux contrats (CI-RMA et CAV) et aux expérimentations RSA (sauf conditions particulières).

On distingue donc, les allocataires du RSA socle seul qui n'ont pas de revenus d'activité, les allocataires du RSA activité seul qui ont des revenus d'activité et dont l'ensemble des ressources est supérieur à leur montant forfaitaire et les allocataires du RSA socle et activité qui ont des revenus d'activité mais dont l'ensemble des ressources est inférieur à leur montant forfaitaire. Le RSA socle non majoré s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI).

foyer sur dix est un couple, dont les trois quarts ont un ou plusieurs enfants à charge (figure 50). En définitive, près de deux tiers des bénéficiaires du RSA socle sont des femmes (figure 50).

Les bénéficiaires du RSA sont plus âgés en Martinique que dans l'hexagone. En effet, 40 % sont âgés de 40 à 54 ans et 17 % sont âgés de 55 ans et plus (respectivement 34 % et 11 % en hexagone).

La part des bénéficiaires de moins de 40 ans (43 %) est abaissée de 11 points par rapport à l'hexagone. Depuis septembre 2010, les jeunes âgés de 18 ans à moins de 25 ans peuvent bénéficier du RSA jeunes. En Martinique, la prestation est versée à une quinzaine de jeunes (figure 51). En moyenne, un allocataire perçoit 431 € par mois en Martinique, (10 € de plus qu'en 2013, suite à une revalorisation de 2 % du barème du RSA), 23 € de plus qu'en Hexagone.

7 % de bénéficiaires de l'allocation Adulte handicapé (AAH)

En 2014, l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) a été versée à 6 440 allocataires âgés de plus de 20 ans et déclarés handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, c'est-à-dire soit handicapés à plus de 80 %, soit jugés dans l'impossibilité de se procurer un emploi compte tenu de leur handicap (article 35-2). Elle couvre 8 470 personnes. Au 1er septembre, le montant de l'AAH est revalorisé de 1,75 %. Son montant mensuel maximal est ainsi porté à 790,18 €.

Les effectifs de cette prestation sont en baisse de 5,5 % en Martinique par rapport à 2013. Comparativement, en Guadeloupe, leurs effectifs sont en augmentation principalement due à l'évolution de 6,3 % des effectifs ayant un taux de reconnaissance du handicap au moins égal à 80 % (figure 52).

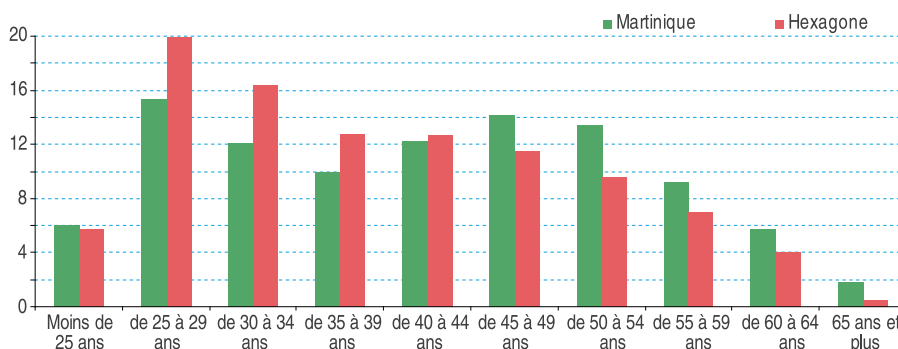
En Martinique, huit personnes sur dix bénéficiaires de l'AAH sont des personnes isolées dont près de la moitié sont des hommes seuls (48 %). Seuls 5 % des bénéficiaires de l'AAH travaillent en ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail).

1 % seulement des allocataires âgés de 55 ans et plus sont bénéficiaires du RSO

En 2014, 1 010 allocataires n'exerçant plus ni activité professionnelle ni stage rémunéré, perçoivent le revenu de solidarité (RSO), soit 10,8 % de l'ensemble des allocataires concernés par ce dispositif (58 % à La Réunion, 20 % en Guadeloupe et 10,6 % en Guyane). Son montant mensuel de 512 € maximum n'est pas modulé en fonction de la composition familiale.

51 Comparée à l'hexagone, la part des martiniquais bénéficiaires du RSA s'élève davantage à partir de 45 ans

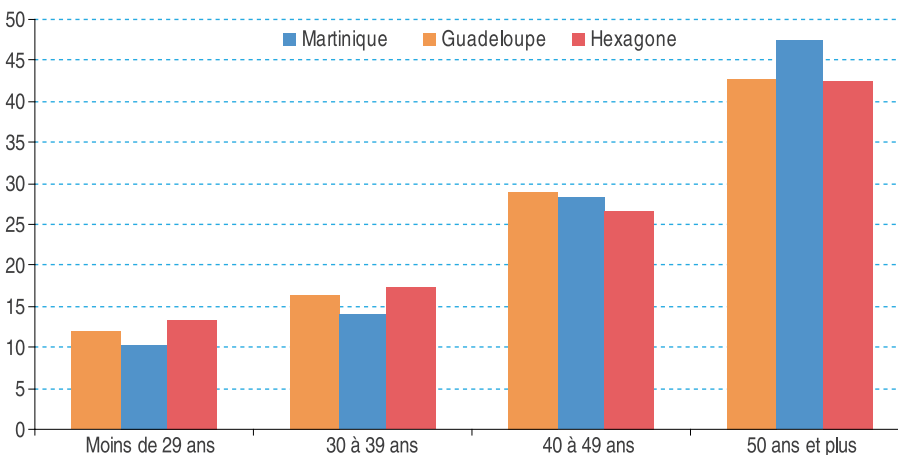
Foyers bénéficiaires du RSA par tranche d'âge en 2014 en Martinique et en France hexagonale(en %)



Source : CNAF, Fichier FILEAS.

52 Une majorité d'allocataires AAH âgés de 50 ans et plus

Allocation aux Adultes Handicapés selon l'âge du bénéficiaire en 2014 (en %)



Source : CNAF, Fichier FILEAS.

Alors que nombre de bénéficiaires du RSA et de l'AAH augmentent depuis 2011, les bénéficiaires du RSO diminuent en raison du changement réglementaire qui porte l'âge d'éligibilité à 55 ans au lieu de 50 ans antérieurement. La baisse est moins marquée en Martinique et en Guyane qu'en

Guadeloupe. Ainsi 1 % des allocataires de Martinique bénéficient du RSO. Peu ont encore des enfants à charge (3,4 % d'entre eux).

En définitive, les bénéficiaires sont majoritairement les hommes et les femmes isolés (respectivement 53 % et 39%).

Le Revenu de Solidarité (RSO)

Le Revenu de Solidarité a été mis en place en décembre 2001 dans les quatre départements d'Outre-Mer et à Saint-Pierre et Miquelon. À cette date, ne sont éligibles que les bénéficiaires du RMI depuis plus de deux ans résidant dans les DOM, âgés de 50 à 65 ans et qui ne doivent plus exercer d'activité professionnelle ou de stage rémunéré durant la perception de cette allocation.

L'ouverture de droit à ce revenu met fin au droit au RMI.

Avec la mise en place du RSA en janvier 2011, l'ouverture du droit au RSO n'est possible qu'à partir de 55 ans, ce qui explique la diminution du nombre de bénéficiaires. Cette prestation n'est pas versée à Mayotte.